

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la salle des Ecuries sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : Mme Emma VÉRON, M. Vincent HUET, Mme Nathalie PANCHER, M. Alain BRUANT, Mme Murielle DAVID, MM. Clarisse LEJARD, Pascal LEBATTEUX, Christophe AUBIER-LAURE, Marc LEFEVRE, Mme Laure VAIDIE, M. Frédéric LUISETTI, Mme Stéphanie PELTIER, M. Mickaël RODAYER, Mmes Geneviève BRIAND, Alix de VESINS.

Etaient absents excusés : M. Olivier FOUQUET (procuration M. RODAYER), Gwénaëlle FROISSARD (procuration C. LEJARD).

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PANCHER.

D101220-01 : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

A la suite de la demande du comptable public, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'éteindre sur le budget 2020 la créance dont le montant est le suivant :

Imputation budgétaire : article 6542 – créances éteintes : Les sommes de 30,08 € et 67,68 € (Mme H.) sont redevables au titre de la Cantine sur l'année 2017.

Ces montants n'ont pas été recouverts du fait d'une décision de la Commission de surendettement en date du 09/08/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'extinction des créances pour les montants définis dans le présent rapport.

D101220-02 : RÉPARTITION DES FACTURES POUR LE PROJET LOTISSEMENT

Les parcelles ZI 178, ZI 186 et ZI 272 qui seront aménagées pour un projet de lotissement seront séparées en deux parties : une partie de terrain répartie en lots pour accession à la propriété, et une autre partie cédée à un bailleur social pour construction de logements locatifs, mais les conditions de cession ne sont toujours pas actées.

A ce titre, et afin de ne pas bloquer les 1ères factures à régler pour le projet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de répartir ces dernières sur les 2 budgets Commune et Lotissement au prorata des surfaces selon le calcul décrit ci-après :

| Projet | Surface cessible | Espaces communs | Total en m ² | Prorata des factures et budget concerné |
|---|------------------|-----------------|-------------------------|---|
| Lots en accession à la propriété | 16 946 | 9 419 | 26 365 | 87,45% à prendre en charge sur le budget Lotissement |
| Lots en locatifs | 2 432 | 1 352 | 3 784 | 12,55% à prendre en charge sur le budget Commune |
| Totaux en m² | 19 378 | 10 771 | 30 149 | |

Une fois que les conditions de vente seront définies pour les parcelles cédées à un bailleur social, les opérations comptables pour les factures concernées seront éventuellement corrigées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la répartition des factures selon le tableau de description ci-dessus.

D101220-03 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les opérations budgétaires sur le budget Commune de la façon suivante :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
|---------------------------------|----------------|---|---------------------|---------------------|
| Chapitre | Article | LIBELLE | Dépenses | Recettes |
| 20 | 2051 | Concessions et droits similaires | 300,00 | |
| 21 | 2183 | Matériel de bureau et informatique | -300,00 | |
| 041 | 2128 | Aménagements de terrains | 61,34 | |
| 041 | 2312 | Aménagements de terrains | 1 220,06 | |
| 041 | 2031 | Frais d'études | | 1 204,83 |
| 041 | 2313 | Constructions | | 76,57 |
| 20 | 2031 | Frais d'études | | 8 395,17 |
| 21 | 21311 | Hôtel de ville | 8 501,28 | |
| 23 | 2313 | Constructions | | 106,11 |
| 040 | 2111 | Terrains nus | | 115 042,68 |
| 21 | 2128 | Aménagements de terrains | 115 042,68 | |
| 021 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 2 201,71 |
| 040 | 2128 | Aménagements de terrains (travaux en régie) | 2 201,71 | |
| TOTAL | | | 127 027,07 € | 127 027,07 € |

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|----------------------------------|----------------|--|---------------------|---------------------|
| Chapitre | Article | LIBELLE | Dépenses | Recettes |
| 042 | 675 | Valeur comptable des immobilisations cédées | 115 042,68 | |
| 77 | 775 | Produits des cessions d'immobilisations | | 115 042,68 |
| 042 | 722 | Production corporelle immobilisée (travaux en régie) | | 2 201,71 |
| 023 | 023 | Virement à la section d'investissement | 2 201,71 | |
| TOTAL | | | 117 244,39 € | 117 244,39 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la Décision modificative n°3 du budget communal.

D101220-04 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L.45-1, L.47 et L. 48 du Code des Postes et Télécommunications électroniques, les textes encadrent et permettent aux collectivités de fixer les montants de redevances, tout en tenant compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages (...) qu'en tire le permissionnaire ».

Il est également précisé que le montant des redevances est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier.

A l'occasion du déploiement de la fibre, il est proposé au conseil municipal de fixer les redevances accordées par une permission de voirie dans le cadre d'une exploitation normale du service de télécommunication, et ce à compter de l'année 2020.

Le bénéficiaire s'oblige à acquitter une redevance, calculée conformément à l'article R. 20-52 du code des postes et télécommunications, exigible pour la première année dans les 15 jours suivant la réception de l'avis comptable sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure.

La redevance est calculée pour l'année entière sur l'intégralité des installations sans tenir compte de la date de leur implantation.

Les éléments servant de base à son calcul annuel sont les suivants : quantité unitaire x prix unitaire

| Désignation | Unité | Prix unitaire en € |
|--------------------------------------|----------------|---------------------------|
| Artères souterraines occupées | Km | 41,66 |
| Artères aériennes | Km | 55,54 |
| Sous répartiteur | M ² | 27,77 |
| Armoires / coffrets radioélectriques | M ² | 60,00 |

Ces montants sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la fixation des montants de redevance d'occupation du domaine public par un réseau de télécommunications dues pour l'année 2020, ainsi que les modalités de calcul de revalorisation annuelle.

D101220-05 : TARIFS COMMUNAUX 2021

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal au sujet de la revalorisation des tarifs communaux suivants pour l'année prochaine. Après concertation, les tarifs 2021 sont les suivants :

Cimetière : Maintien des tarifs 2020, soit :

| Type de concession : | Caveau | Columbarium | Cavernes |
|----------------------|--------|-------------|----------|
| 15 ans | 62 € | 427 € | 300 € |
| 30 ans | 93 € | 913 € | 500 € |
| 50 ans | 151 € | / | |

Anciennes Ecuries :

| | |
|---|---------|
| Associations Communales à but non lucratif | GRATUIT |
| Associations Communales à but lucratif (entrées payantes) | 50,00 € |
| Associations à but non lucratif hors commune (par jour) | 50,00 € |
| Associations à but lucratif hors commune (par jour) | 70,00 € |
| Pour les expositions (par vernissage) - 3 semaines | 50,00 € |
| Pour les expositions à but non lucratif – 3 semaines | 30,00 € |

Salle polyvalente :

| | Petite salle W.E. | Petite salle + cuisine W.E. | Ensemble de la salle W.E. | Ensemble de la salle WE de 3j | Vin d'honneur | Réunions du lundi au vendredi | Jeton chauffage |
|---|-------------------|-----------------------------|--|-------------------------------|---------------|---|-----------------|
| Particuliers Commune | 120 € | 205 € | 431 € | 500 € | 120 € | 189 € Gratuit pour Associations communales | 8€50 |
| Particuliers et associations hors commune | 179 € | 308 € | 646 € | 730 € | 179 € | 189 € | 8€50 |
| Cautions | 300 € | | | | | | |
| Cautions | | | 500 € | | | | |
| Vaisselle 100 p. | | | | | 30 € | | |
| Vaisselle 200 p. | | | | | 50 € | | |
| Vaisselle 300 p. | | | | | 70 € | | |
| Cautions Vaisselle | | | 100 € (forfait) + tarif de remplacement en cas de perte ou casse | | | | |
| Défaut de nettoyage salle | | | 100 € (forfait) | | | | |
| Défaut tri sélectif | | | 100 € (forfait) | | | | |
| Déplacement si responsable | | | 50 € (cf. règlement intérieur) | | | | |

NB : gratuité de la salle une fois par an pour les associations communales (sous réserve de disponibilité)

Droits de place : les tarifs sont arrondis à l'entier supérieur, soit :

| Types | Tarifs en € | Options |
|---|-------------|---------|
| <u>Marché plein air et Manifestations</u> : | | |
| Produits alimentaires, manufacturés, artisanaux, végétaux, d'occasion | Gratuit | |
| Mise à disposition d'un branchement électrique hors cuisson (forfait) | 4,00 | |
| Mise à disposition d'un branchement électrique pour cuisson (par heure) | 3,00 | |

| | | |
|---|---------|-----------------------------------|
| <u>Spectacle forain :</u> | | |
| Manège forfait | 33,00 | Eau et électricité facturées en + |
| Auto tamponneuse forfait | 55,00 | |
| Cirques (convois + chapiteaux) forfait | 65,00 | |
| <u>Etablissement séjournant :</u> | | |
| Véhicules itinérants d'exposition ou animation poursuivant un but commercial (par jour) | 65,00 | |
| Manifestations commerciales (par jour) | 28,00 | |
| <u>Restauration rapide :</u> | | |
| Commerçant sans branchement | Gratuit | |
| Mise à disposition d'un branchement électrique pour cuisson (par heure) | 3,00 | |
| Mise à disposition d'un branchement électrique hors cuisson, avec un maximum d'une fois par semaine (forfait annuel payable à échoir) | 55,00 | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs communaux pour l'année 2021.

DI01220-06 : RAPPORTS ANNUELS 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la suite rapports annuels 2019 de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe :

- Rapport d'activité de la communauté de communes pour l'année 2019
- Accessibilité
- Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe (SMPVS)
- Sarthe Numérique
- ATEPART
- Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV)

Ces rapports ont été présentés en Conseil communautaire lors de sa séance du 6 novembre 2020, et il est demandé à chaque commune de la Communauté de communes de prendre une « délibération » (pas de vote) attestant que notre Assemblée a pris connaissance de ces rapports.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal prend acte des rapports annuels 2019 précités de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe.

DI01220-07 : ÉCLAIRAGE PUBLIC : CHOIX DE L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de sa politique énergie-climat, le Pays Vallée de la Sarthe a proposé aux collectivités de mener des actions visant à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine. A ce titre, un diagnostic groupé d'éclairage public réalisé en 2018 a permis de bénéficier d'un état des lieux technique, énergétique et financier du parc d'éclairage : les points d'éclairages, les armoires, l'état du matériel (luminaires, supports), le constat de sur ou de sous éclairage, les investissements futurs en fonction de la sécurité et de la vétusté constatée ont été analysés.

Aux fins de mettre en pratique ce diagnostic et de choisir une entreprise qui changera les installations, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis pour le choix d'un assistant qui coordonnera et dirigera l'entreprise de travaux.

Des devis ont été demandés et le tableau récapitulatif est le suivant :

| Entreprises | Type de contrat | Montant HT |
|-----------------------|--|---|
| Ohm-Ingenierie | AMO pour un marché global de performance (exploitation, maintenance, rénovation) | Base : 6 750,00 € Option suivi de marché sur 3 ans : 5 610,00 € |
| Ohm-Ingenierie | MO pour un marché de travaux de rénovation du parc d'éclairage | Base : 5 625,00 € Option suivi de marché par tranche de travaux sur 3 ans : 7 875,00 € |

| | | |
|-----------------|---|---|
| Blue Arc | AMO Eclairage et assistance au contrat de travaux sur 3 ans | Base : 14 950,00 € Option étude photométrique : 3 250,00 € |
| Blue Arc | MO de conception et réalisation éclairage suite diagnostic et suivi de chantier sur 3 ans | Base : 22 750,00 € Option étude photométrique : 3 250,00 € |

Pour information, des subventions seront sollicitées auprès de la Région et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Opte pour le marché global de performance (base plus option) proposé par Ohm Ingenierie,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société,
- autorise M. le Maire à lancer l'appel à concurrence.

D101220-08 : RESTAURATION DU MUR DU PARKING RUE DE GAULLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Aux fins de restaurer le mur du parking au 7bis rue Charles de Gaulle qui menace de tomber, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux.

Des devis ont été demandés et le tableau récapitulatif est le suivant :

| Entreprises | Montant HT | Montant TTC |
|--------------------|--|--------------------|
| DEVAUTOUR | 20 277,40 € avec option reprise du mur droit à l'entrée du parking | 24 332,88 € |
| FOMBERTASSE | 22 040,00 € | 26 448,00 € |
| GRASSET | 27 327,00 € | 32 792,40 € |
| LAMY | 19 276,00 € | 23 131,92 € |

Pour rappel, les subventions sont sollicitées auprès de la Région (Petites Cités de Caractère) et du Département (sauvegarde du patrimoine rural).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Opte pour la mission proposée par l'entreprise Devautour, option comprise,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société.

D101220-09 : PLANTATIONS BOCAGÈRES : DEMANDE DE SUBVENTION

Des arbres malades ont été abattus au plan d'eau des Frayères et sur le bord de la route de Beaucé, et le conseil municipal est favorable à leur remplacement.

Des devis ont été demandés à des pépiniéristes agréés et monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux.

En parallèle de cette opération, le service Environnement du Département a été sollicité pour le programme d'aide « politique Bocage » qui subventionne :

- La plantation de haies champêtres
- La plantation de jeunes plants, d'arbres isolés et/ou de fruitiers
- La restauration de mare

A ce titre, il est prévu un rendez-vous avec les services départementaux pour superviser la plantation et organiser correctement l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Est favorable à l'opération de plantation bocagère envisagée aux Frayères et route de Beaucé,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département dans le cadre du programme « politique Bocage ».

DI01220-10 : CESSION DE TERRAIN CRÈVE-CŒUR LIEU-DIT LA PILIÈRE (erratum)

Lors du Conseil du 25 juin 2020, Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que le Syndicat d'eau L'Aunay - la Touche souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée YD 37, située en zone agricole de 1500 m² qui abritait l'ancien château d'eau de Crève-Cœur. Cette dernière est proposée à la vente pour un montant de 1 000 €.

L'objet de l'erratum vient préciser un point sur les surfaces :

- La parcelle communale initiale numérotée YD37 est en fait de 1 540 m² ;
- À la suite du bornage lié à la transaction, elle a été divisée en 3 nouvelles parcelles sous les numéros YD72, YD73 et YD74 ;
- La parcelle de 8 m² nouvellement cadastrée sous le numéro YD 73 restera propriété de la commune puisqu'un transformateur électrique y est implanté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- adopte la mise en vente des parcelles YD 72 et YD 74 au prix de 1 000€,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents ad hoc.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remarques lors du Conseil :
 - Hommage est rendu à Marie-Hélène Tendron avant de commencer la séance, avec un rappel de ses actions pour la commune et les Parcéens ;
 - Rapport n°6 – Sarthe numérique : l'opérateur qui installe la fibre pour les particuliers doit faire les travaux d'installation dans les normes, en respectant la charte des Petites Cités de Caractère. M. le Maire signale également qu'une opération d'élagage doit intervenir en campagne sur le secteur en direction d'Arthezé et sur la route de Beaucé, charge au particulier par la suite d'entretenir ses haies car le délégataire ne prend pas en charge ;
 - Rapport n°9 : pour information, l'opération « 1 000 arbres » lancée par le Département en 2020 se prolonge avec l'opération « 10 000 arbres » afin de replanter le long des routes départementales. La RD 309 pourrait être concernée ;
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire.
- Cloisons Mairie : des devis ont été commandés afin d'installer des cloisons dans le bureau d'accueil de la Mairie, et séparer l'accueil du public du bureau urbanisme et du bureau animation/locations de salles ;
- Information Travaux :
 - Cimetière : des devis comparatifs ont été demandés pour déplacer les columbariums, et installer des cavurnes et un ossuaire. M. le Maire en profite pour remercier le Conseil qui a aidé au repérage des tombes et au relevé des fiches d'inventaire
 - Salle JY Dalivoust : afin de se conformer à la réglementation sur l'accessibilité, il y a lieu de prévoir au projet des sanitaires et douche PMR. Le projet a donc fait l'objet d'une modification des plans avec un surcoût de 7 000€ HT. Il sera soumis au club de tennis de table pour information ;
 - La Commission Travaux va passer l'Agenda d'Accessibilité (Ad'AP) en revue afin de planifier les travaux sur les bâtiments ou lieux concernés

- Syndicat d'Eau (SMAEP) : une opération va se réaliser avec le syndicat d'eau SMAEP Sarthe et Loir afin de connecter l'usine de production de la Martinière au réseau Sarthe et Loir pour la distribution d'eau adoucie. Cette opération (en parallèle d'un projet de construction d'une usine de décarbonatation sur la partie nord du secteur) permettra de diminuer les coûts. Les travaux à hauteur de 900 000 € (pris en charge au tiers par le SMAEP) devraient commencer au cours du 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre 2021. Le surcoût annuel pour l'usager est estimé entre 50€ et 70€ pour une facture de 120 m3, mais il devrait bénéficier d'une eau plus douce : le PH à terme est estimé entre 17 et 20 après travaux, alors qu'il est de 39 à 42 aujourd'hui ;
- Cérémonie des vœux du Maire : initialement prévue en janvier 2021, elle est annulée au vu du contexte sanitaire, et à la demande des autorités préfectorales ;
- Dates à retenir des prochains Conseils municipaux :
 - ✓ Jeudi 28 janvier 2021 à 20h00
 - ✓ Jeudi 18 février 2021 à 20h00
 - ✓ Jeudi 25 mars 2021 à 20h00
 - ✓ Jeudi 22 avril 2021 à 20h00
 - ✓ Jeudi 27 mai 2021 à 20h00
 - ✓ Jeudi 24 juin 2021 à 20h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 28 janvier 2021 à 20h00

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 10 décembre 2020

Michel GENDRY

Emma VÉRON

Vincent HUET

Nathalie PANCHER

Alain BRUANT

Murielle DAVID

Clarisse LEJARD

Pascal LEBATTEUX

Christophe AUBIER-LAURE

Marc LEFÈVRE

Laure VAIDIE

Olivier FOUQUET (procuration à M. RODAYER)

Frédéric LUISETTI

Stéphanie PELTIER

Mickaël RODAYER

Geneviève BRIAND

Alix de VESINS

Gwénaëlle FROISSARD (procuration à C. LEJARD)